

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels ATSS
Et de l'encadrement
DPAE 4**

Affaire suivie par :
Suleiman Leites
Tél : 01 57 02 62 20
Mél : ce_dpae4@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu : la loi n°83-634 du 11 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Arrête

Article 1 :

La commission de recrutement 2024 des personnels ATSS pour le recrutement de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) bénéficiaires de l'obligation d'emploi (B.O.E) est constituée comme suit :

Titulaires :

- **Patricia SKORUPSKI**, adjointe à la cheffe de la DPAE, Présidente – Rectorat de Créteil
- **Suleiman LEITES**, chef de la DPAE 4, Vice-Président – Rectorat de Créteil
- **Christine RESCOUSSIE**, agent comptable- LPO Pierre Brossolette- Le Kremlin Bicêtre
- **Laurence POITOUT**, correspondante handicap de l'académie de Créteil – Rectorat de Créteil

Suppléants :

- **Mireille CARAISCO**, adjointe gestionnaire – LPO Claude-Nicolas Ledoux – Les Pavillons-sous-Bois
- **Coralie CASTILLE**, adjointe à la cheffe de la DPAE 2 – Rectorat de Créteil

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,
Le 28 mars 2024

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines

1 
David BERAHA